



Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022



Personnels du ministère des armées, vous êtes engagés au service de la France. Complétude vous exprime sa reconnaissance et sa gratitude en vous proposant aux meilleures conditions le meilleur accompagnement pour la réussite scolaire de vos enfants.

Parce qu'« il n'y a pas de soldat fort sans famille heureuse »... et que la réussite scolaire des enfants participe de cet équilibre, Complétude a souhaité apporter sa contribution au plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, initié et porté par la Ministre des Armées, madame Florence Parly.

Depuis 36 ans, Complétude propose une aide adaptée à chaque élève **pour donner envie d'apprendre**. Progresser, gagner en confiance, reprendre goût à une matière... Nos équipes sont mobilisées pour vous proposer **la meilleure solution pour votre enfant**.

COURS EN LIGNE

Pour s'entraîner en toute autonomie avec un contenu ludique !

20 à 40% de réduction sur les tarifs en fonction de l'offre choisie avec votre **code ONLCE6082**

COURS PARTICULIERS

Pour progresser à son rythme avec une solution sur mesure !

Frais d'inscription OFFERTS au lieu de 75 €

Jusqu'à 4 € de réduction par heure de cours selon le nombre d'heures commandées

Aucun minimum d'heures à commander

Aucun paiement avant le 1er cours

Un suivi privilégié de votre demande

CESU préfinancé accepté

STAGES EN PETITS GROUPES

Pour améliorer ses résultats en profitant d'une dynamique de groupe !

15% de réduction sur les tarifs

25% de réduction sur les tarifs avec les réductions Fidélité si vous étiez déjà client régulier de

COMPLETUDE

Code ONLCE6082 réservation en ligne

Pour bénéficier de nombreux avantages, contactez votre équipe Partenariat au **01 56 58 58 60**

Consultez votre tarif sur www.completude.com/ministeredesarmeesplanfamille

(photocopie de votre badge ou en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)